



**COMITÉ
INTERMINISTÉRIEL DU
HANDICAP
DU 3 DÉCEMBRE 2019:
PLUS LOIN**

**LES CIBLES À 5 ANS SONT CELLES
FIXÉES PAR LE GOUVERNEMENT
DANS LE CADRE DE LA FEUILLE DE
ROUTE ARRÊTÉE EN 2017 ET DONT LE
COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DU
HANDICAP ASSURE LE SUIVI.**

P06

**1. ACCÉDER À SES DROITS
PLUS FACILEMENT :
UN ENGAGEMENT INÉDIT
POUR RESTAURER LA CONFIANCE**

P1

**2.S'ÉPANOUIRDE LACRÈCHE
À L'UNIVERSITÉ**

P20

**3. ACCÉDER À UN EMPLOI
ET TRAVAILLER COMME
LES AUTRES**

P28

**4.VIVRE CHEZ SOI
ET SE MAINTENIR EN BONNE SANTÉ**

P36

5. ÊTRE ACTEUR
DANS LA CITÉ

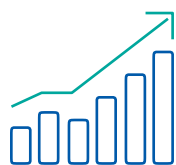
P44

UN AN DE MOBILISATION
CITOYENNE « TOUS CONCERNÉS,
TOUS MOBILISÉS » AU TRAVERS DE LA
CONFÉRENCE NATIONALE DU
HANDICAP

P48

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE
NATIONALE POUR L'AUTISME AU
SEIN DES TROUBLES DU NEURO-
DÉVELOPPEMENT

1. Accéder à ses droits plus facilement : un engagement inédit pour restaurer la confiance



CHIFFRES-CLÉS

D En 2018, près de **4,48 millions de demandes ont été adressées aux MDPH.**

D **1,729 millions** de personnes sur la France entière ont déposé une demande à la MDPH en 2018, ce qui représente 26 personnes pour 1 000 habitants.

D **4,642 millions** de décisions et avis rendus par les MDPH (accords, refus, sursis). C'est 0,42 % de moins qu'en 2017.

D Les délais moyens des demandes s'échelonnent entre :

- 4 mois et 3 jours pour les demandes « adultes » en moyenne ;
- 3 mois et 21 jours pour les demandes « enfants » en moyenne.

D **20 150 personnes** se sont déjà vues attribuer l'AAH à vie.

D **275 350 personnes bénéficiaires** d'une CMI sans limitation de durée.

D **5 200 enfants** ont déjà bénéficié de l'attribution de l'allocation d'éducation de l'enfant en situation de handicap jusqu'à leurs 20 ans quand le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement.



CIBLE À 5 ANS

- D Revaloriser l'allocation adulte handicapé (AAH) à 900 €
 - Simplifier le fonctionnement des MDPH, améliorer les délais de réponse et harmoniser leur qualité de service
- D Renforcer l'accessibilité électorale et dématérialiser la propagande
 - Renforcer l'accessibilité numérique des services publics
- D Développer l'emploi du langage facile à lire et à comprendre (FALC) dans les administrations publiques



UN AN D'ACTION !

La simplification de l'accès aux droits de personnes en situation de handicap est un enjeu majeur pour améliorer le quotidien et la qualité de vie des personnes. Cette simplification doit se faire dans tous les domaines de la vie de la personne et de sa famille. Des mesures majeures ont été prises sur 2018–2019 qui permettent de répondre à cette ambition.

Des droits à vie :



TENU

Une attribution à vie des principaux droits aux personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement : la carte mobilité inclusion, l'allocation aux adultes handicapés, la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Droit effectif pour la carte mobilité inclusion depuis le 1^{er} janvier 2017, pour l'allocation adulte handicapé depuis le 1^{er} janvier 2019. Effectivité pour la RQTH au 1^{er} janvier 2020.



TENU

Un droit de vote inaliénable des personnes majeures sous tutelle.

Droit effectif depuis le 25 mars 2019 en application de la loi de programmation 2018-2019 et de la réforme pour la justice.



TENU

Le droit de se marier, se pacser ou divorcer, sans recourir à l'autorisation judiciaire, pour les personnes majeures sous tutelle.

Droit effectif depuis le 25 mars 2019 en application de la loi de programmation 2018-2019 et de la réforme pour la justice.



TENU

L'attribution de l'allocation d'éducation de l'enfant en situation de handicap jusqu'aux 20 ans de l'enfant quand le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement ou pour la durée des cycles scolaires.

Droit effectif depuis le 1^{er} janvier 2019.

À NOTER:

La mise en œuvre, effective, sur l'ensemble des territoires, de la réforme concernant les droits à vie fait l'objet d'une attention importante du Gouvernement.

Afin d'informer largement et lisiblement le grand public sur cette réforme des infographies ont été réalisées et soumises à un comité de relecture constitué de personnes handicapées avant une diffusion importante, notamment auprès des associations de personnes handicapées et des MDPH.

Des fiches en Facile à lire et à comprendre (FALC) ont également été réalisées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) qui améliorent leur fonctionnement pour rendre un service plus efficient aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants :



TENU

Harmonisation du système d'information de 75 MDPH d'ici fin 2019, les autres devant suivre début 2020.



EN COURS

Mise à disposition d'un téléservice de demande en ligne mobilisant 60 départements volontaires. Près de 50 % d'entre eux ont d'ores et déjà ouvert ce téléservice aux personnes.



EN COURS

Harmonisation d'un interfaçage du système d'information avec un système d'information de suivi des orientations, Viatrajectoire, 74 départements l'ont déjà déployé.

Simplification de la protection juridique des majeurs au service de l'autonomie des personnes



TENU

Suppression du contrôle du juge sur certains actes patrimoniaux.



TENU

Développement de l'habilitation familiale en facilitant et en étendant les cas de prononcé de cette mesure.



TENU

Allègement du contrôle des comptes en le proportionnant aux enjeux.



TENU

Création, en lieu et place de l'actuel juge des tutelles, d'un juge spécialisé chargé de traiter les contentieux du quotidien.

Accès aux soins



TENU

Une couverture santé améliorée par la mise en place de la « Complémentaire santé solidaire ».

Effectivité au 1^{er} novembre 2019.

Des sites Internet et des services téléphoniques accessibles



Mise en accessibilité des 15 sites publics nationaux les plus fréquentés (caf.fr, pole-emploi.fr, impots.gouv.fr, service-public.fr, ants.gouv.fr, cesu.urssaf.fr, demarches.simplifiees.fr, education.gouv.fr, interieur.gouv.fr, legifrance.gouv.fr, meteofrance.com, pajemploi.urssaf.fr, parcoursup.fr, urssaf.fr, ameli.fr).



Renforcement des obligations de mise en accessibilité des sites publics.



Mise en accessibilité des services d'accueil téléphonique des services publics destinés à recevoir les appels des personnes sourdes malentendantes et aphasiques.

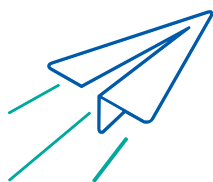


Mise en accessibilité du site Parcoursup pour garantir l'accès de tous les Jeunes aux études supérieures.

Rénovation de l'outil Handiguide




Amélioration de la connaissance de l'offre sportive par la refonte du site « Handiguide » : 23 nouvelles fonctionnalités, une recherche multicritère des structures avec géolocalisation ; des trajets d'accès aux structures sportives ; le partage de témoignages inspirants et la possibilité de signaler des problèmes.



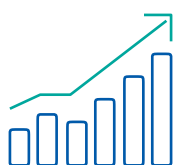
CAP 2019-2020

Cet effort de simplification va se poursuivre dans tous les domaines et notamment :

- Ouverture d'un droit à vie pour les bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap, dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement.
- Suppression de la barrière d'âge de 75 ans pour les personnes ouvrant droit à la prestation de compensation du handicap avant 60 ans.
- Déploiement du site « Handiguide » pour identifier l'offre de sport accessible et les moyens de faire du sport à proximité de chez soi.
- Mise en place d'un pilotage renforcé des MDPH en s'appuyant sur la transparence des résultats de leur activité avec le déploiement d'un système d'information harmonisé au 2^{ème} trimestre 2020.
- Attribution de droits à vie aux personnes en situation non susceptible d'évolution favorable qui ont des droits en cours, et ce, sans qu'elles n'aient besoin de formuler une demande de renouvellement.
- Création d'une plateforme nationale d'information, d'orientation et de services pour les personnes en situation de handicap et leurs proches. La plateforme couvrira l'ensemble du parcours de vie de la personne dans ses différentes dimensions : Annonce du handicap, Accompagner son enfant, Scolarité et Études, Emploi et Formation, Retraite et avancer en âge, Prendre soin de sa santé, Aides et droits, Vie sociale et culturelle, Logement, Transport, Vie citoyenne, Aidants, Accessibilité, etc.
- Poursuite de la mise en accessibilité des 15 sites publics nationaux les plus fréquentés (caf.fr, pole-emploi.fr, impots.gouv.fr, service-public.fr, ants.gouv.fr, cesu.urssaf.fr, demarches.simplifiees.fr, education.gouv.fr, interieur.gouv.fr, legifrance.gouv.fr, meteofrance.com, pajemploi.urssaf.fr, parcoursup.fr, urssaf.fr, ameli.fr).
- Renforcement des obligations de mise en accessibilité des sites publics.
- Poursuite de la mise en accessibilité des services d'accueil téléphonique des services publics destinés à recevoir les appels des usagers.
- Diffusion du Guide HANDEO pour simplifier l'accès au vote lors des élections municipales.
- Mise en place d'un numéro unique d'appel pour rompre l'isolement des aidants.

 Et aussi : des simplifications sur les dispositifs de scolarisation, d'accès à l'emploi et de santé. Retrouvez-les dans les parties 2, 3 et 4 !

2. S'épanouir de la crèche à l'université



CHIFFRES-CLÉS

D7 082 enfants de moins de 3 ans en situation de handicap bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé(AEEH).

D440 000 élèves en situation de handicap scolarisés.

D261 500 dans les établissements publics et privés de l'Éducation nationale (+ 22 500, + 7 %) :

- Ils représentent 3 % des élèves du premier degré et du collège et 1,5 % des lycéens ;
- 30 % sont scolarisés avec l'appui d'un dispositif collectif (9154 ULIS de l'école au lycée) ;
- 58 % sont scolarisés avec l'appui de 66 589 accompagnants (en ETP) : + 8 points/2018.

D8 500 élèves en situation de handicap scolarisés dans l'enseignement agricole (+6%) :

- Ils représentent 6 % des élèves de l'enseignement agricole ;
- 2 325 (+16%) sont scolarisés avec l'appui de 587 accompagnants (en ETP).

D70 000 élèves en situation de handicap scolarisés en unités d'enseignement médico-sociales ou sanitaires :

- 13% d'entre eux le sont dans des unités implantées dans les murs de l'école.

D34 553 étudiants en situation de handicap inscrits (+15%) dans les établissements relevant du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :

- Ils représentent 1,6% des étudiants inscrits ;
- Fortement représentés en université (+ 10 %*), sous-représentés dans les autres établissements (- 10 %)* ;
- Fortement représentés en Lettres et Sciences humaines (+ 10 %)*, moins en Santé et Droit/ Sciences économiques et gestion (- 7 % et - 4 %)* ;
- Ils sont moins représentés après la licence : + 16 % en licence*, - 13 % en master*.

* en % par rapport à la population étudiante



CIBLE À 5 ANS

- D Accueillir les jeunes enfants en particulier dans les crèches, développer l'accès au périscolaire et aux loisirs, soutenir la parentalité
- D Accroître la scolarisation des élèves en situation de handicap, notamment celle des enfants autistes
- D Fluidifier les parcours scolaires et médico-sociaux, éviter les ruptures en fin de cycle ou en fin de dispositif
- D Appuyer et former les équipes des établissements agricoles à la prise en compte des élèves aux besoins éducatifs particuliers
- D Transformer l'accompagnement et professionnaliser les accompagnants pour gagner en qualité
- D Permettre à chaque jeune en situation de handicap de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturel
- D Accompagner l'entrée et les choix d'orientation pour accroître l'accès à l'enseignement supérieur dans toutes ses composantes
- D Renforcer l'accessibilité des formations pour construire un enseignement supérieur inclusif
- D Développer la recherche pour améliorer la prise en compte du handicap dans une société inclusive



UN AN D'ACTION !

Des mesures pour les « tout-petits » en situation de handicap et leurs parents



EN COURS

Recommandation de la Commission des 1000 premiers jours pour soutenir les parents de la préconception aux 3 ans de l'enfant intégrant la prise en compte du handicap.



EN COURS

Refonte des principaux diplômes des professionnels de la petite enfance intégrant la prise en compte du handicap dans la formation.



TENU

Déploiement du « Bonus inclusion handicap » pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des crèches (3 187 établissements bénéficiaires pour 7,2 M€ en 2019).



TENU

Élargissement du public bénéficiaire, au-delà des enfants bénéficiant de l'AEEH, à compter du 1^{er} janvier 2020.



TENU

Majoration de 30% du « Complément mode de garde » depuis le 1^{er} novembre 2019.



TENU

Mise en œuvre du forfait et des plateformes d'intervention précoce pour les enfants de 0 à 6 ans révolus présentant des troubles du neuro-développement : prise en charge des bilans, des psychomotriciens et des ergothérapeutes sans reste à charge pour les familles.

Plus de moyens pour la rentrée scolaire 2019



TENU

Ouverture de 304 ULIS (contre 250 prévues) dont 93 ULIS dans le 1^{er} degré et 211 ouvertures dans le second degré. L'effort sera poursuivi.



TENU

Déploiement de 2600 Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) comprenant 20 292 écoles, 4 721 collèges et 1529 lycées dont 745 lycées professionnels. Parmi les PIAL, 107 renforcés avec l'appui des professionnels du handicap (objectif dépassé).



TENU

Nomination et formation de 51 professeurs ressources « trouble du spectre de l'autisme ».



TENU

Création de 4500 emplois (ETP) d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH), transformation de 29000 contrats aidés en AESH, fin du recrutement en emploi aidé.



Ouverture de 44 unités d'enseignement pour élèves avec autisme en partenariat avec le médico-social, 24 en maternelle et 20 en élémentaire (contre 10 prévues).



Mise en œuvre de 65 équipes mobiles d'appui médicosocial aux établissements scolaires.



Soutien au financement des accompagnants des élèves boursiers dans les établissements français à l'étranger (522 établissements sur 139 pays) à hauteur de 310 000€.

Création du service public de l'école inclusive



Mise en ligne de la plateforme de ressources pédagogiques « Cap école inclusive ». Début octobre, 10 000 utilisateurs actifs, environ 750 visites par jour.



Création d'un service de l'école inclusive dans chaque direction départementale des services de l'Éducation nationale, doté d'une cellule d'écoute et de réponse aux familles.



Rénovation du cadre de gestion des AESH dans les établissements scolaires (circulaire n° 2019-090) et l'enseignement agricole (note de service DGER/SDPFE/2019-616).



Mise en place du cadre de formation des AESH.



Publication des « dispositions transitoires d'aménagement des épreuves » du baccalauréat 2021.

Un accès renforcé aux activités éducatives et à la citoyenneté



Soutien aux activités éducatives inclusives pour contribuer au « 0 refus d'accueil » : en s'appuyant sur le « plan mercredi », les fonds « publics et territoires », les pôles d'appui et de ressources « handicap » à destination des familles et des organisateurs d'activité.



Renforcement de l'accès au service civique à partir d'un dispositif préfigurateur exemplaire.



Préfiguration de la participation des jeunes en situation de handicap au Service National Universel.

Un accès à l'enseignement supérieur facilité



TENU

Amélioration de la prise en compte du handicap dans ParcoursSup :

- Mise en accessibilité du site et du numéro vert ;
- Identification d'un référent handicap sur chacune des 15 000 fiches « formation » ;
- Etablissement d'une fiche de liaison « handicap » destinée aux commissions académiques d'accès à l'enseignement supérieur (CAAE) ;
- Accompagnement individuel des 307 étudiants ayant sollicité un réexamen.



TENU

Mise en place d'un guide d'accompagnement des lycéens en situation de handicap dans la procédure ParcoursSup à destination des enseignants et proviseurs sur Eduscol.



TENU

Création de portails numériques dédiés : à l'information institutionnelle et à destination des étudiants, pour identifier les contacts et les dispositifs inclusifs par établissement (« fiche établissement »).



EN COURS

Mise en place d'un schéma directeur handicap dans 80% des universités (54) (+10%) tout comme dans 16 écoles non assujetties à cette obligation.



EN COURS

Professionnalisation des référents handicap et engagement d'actions pour favoriser l'accessibilité de la documentation et des services documentaires.



TENU

Adaptation du guide d'aide à l'évaluation des besoins et création d'un vade-mecum des bonnes pratiques pour prendre en compte les étudiants présentant des TSA.



EN COURS

Prise en compte des étudiants en situation de handicap dans les établissements d'enseignement supérieur des ministères de l'Agriculture et de la Culture (portail numérique, aménagements des concours, mise en accessibilité des établissements et des formations, etc.).



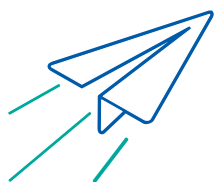
EN COURS

Amélioration de l'accueil des élèves et des personnels en situation de handicap, tant sur le plan pédagogique que pour la vie sur le campus au sein des grandes écoles d'ingénieurs relevant du ministère des Armées.



TENU

Polytechnique offre à compter du concours d'admission 2020, la possibilité aux étudiants en situation de handicap de demander des aménagements des conditions de déroulement des épreuves pour permettre leur inscription. Mise en fonctionnement d'une application de géolocalisation pour le repérage sur le campus. Polytechnique a formé une nouvelle promotion d'une vingtaine de Polytechniciens labellisée «handimanagers» avec l'association Compañeros.



CAP 2019-2020

Petite enfance - parentalité

- Mettre en œuvre les actions du Parcours de santé 0-6 ans pour améliorer le repérage des troubles sensoriels, de l'apprentissage et du neuro-développement.
- Poursuivre le déploiement des plateformes de coordination et d'intervention précoce de la stratégie pour les troubles du spectre de l'autisme au sein des troubles du neuro-développement.
- Redéploiement effectif des 20 examens de santé obligatoires de l'enfant pour intégrer la période de l'adolescence.
- Décliner les actions opérationnelles de la stratégie nationale de soutien à la parentalité et des recommandations qui seront formulées par la commission des « 1000 premiers jours ».
- Rédiger un état des lieux et un plan d'action en faveur de l'accueil des « tout-petits » présentant un handicap ou une affection chronique dans le cadre des Schémas départementaux de services aux familles.
- Ouvrir le bonus « inclusion handicap » aux bénéficiaires des plateformes d'intervention précoce, des services d'accompagnement familial et d'éducation précoce.

Service public de l'école inclusive

- Intégrer les enjeux de scolarisation inclusive à la réforme de la formation des enseignants et la prise en compte des troubles du spectre de l'autisme dans la formation initiale des enseignants agricoles.
- Renforcer, dans l'enseignement agricole, la professionnalisation des personnels chargés de l'aide humaine aux élèves en situation de handicap par une transformation de tous les contrats aidés en contrats AESH à la rentrée 2020 et ouverture d'une formation de 60 heures à destination des AESH « Accompagnants des élèves en situation de handicap ».
- Envisager la création d'un certificat de compétences à destination des jeunes de l'enseignement agricole bénéficiant d'une reconnaissance par la MDPH ne pouvant pas obtenir leur diplôme mais disposant d'une compétence reconnue dans un domaine très précis.
- Enrichir la plateforme numérique de ressources pédagogiques « Cap école inclusive ».
- Créer un livret de parcours inclusif intégrant les adaptations mises en œuvre dès le constat de la difficulté d'apprentissage et le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).
- Créer une application de suivi des parcours de scolarisation en interface avec le système d'information des MDPH.
- Créer 50 postes d'enseignant ressource TSA pour atteindre 101 à la rentrée 2020.

- Poursuivre le déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) et des modes de scolarisation diversifiés (250 ULIS / ULIS pro, UEE). Dans le cadre de la stratégie TSA au sein des TND, poursuivre la création des UEMA (30) et des UEEA (10).
- Augmenter le temps de service des accompagnants dans le cadre des PIAL et de la continuité de l'accompagnement sur les temps péri et extra scolaires accompagnants d'élèves en situation de handicap.
- Structurer le déploiement des équipes mobiles d'appui aux établissements scolaires, de l'appui ressource et du fonctionnement en dispositif des établissements médico-sociaux.
- Décliner dans le projet et le fonctionnement des établissements français de l'étranger la politique inclusive à conduire en coopération avec les établissements du réseau.
- Se doter d'un système centralisé de suivi qualitatif et quantitatif de l'école inclusive
- Pour la rentrée 2020, une meilleure scolarisation des enfants en situation de polyhandicap grâce à des unités d'enseignement adaptées.

Activités éducatives, sportives et culturelles

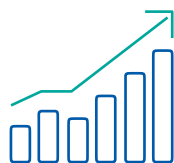
- Construire une boîte à outils à destination des organisateurs d'activité, des communes et des intercommunalités pour contribuer au « 0 refus d'accueil » dans les activités péri et extrascolaires, en lien avec les pôles d'appui déployés par la branche famille.
- Renforcer le développement d'actions inclusives dans les conservatoires pour les élèves en situation de handicap (danse, musique, théâtre).
- Développer et diversifier les activités sportives et culturelles des jeunes accompagnés en établissements et services médico-sociaux dans une logique inclusive : consolider et encourager la place du sport et de la culture au sein des ESMS, favoriser les pratiques inclusives et valoriser les bonnes pratiques.

Enseignement supérieur

- Revoir la fiche de liaison « handicap » et ses modalités de transmission entre le secondaire et le supérieur afin de garantir la continuité de l'accompagnement et faciliter la mise en place des aménagements dès le début de la formation.
- Généraliser le déploiement des « fiches établissement » sur ParcoursSup.
- Améliorer l'accessibilité des services communs de la documentation et l'accès aux ressources et aux services des bibliothèques universitaires, facteur clé de la formation et de la réussite étudiante, particulièrement en premier cycle.
- Développer un plan d'action visant à former les professionnels de la documentation et à inciter davantage de bibliothèques de l'enseignement supérieur à entrer dans le dispositif d'exception au droit d'auteur.
- Inciter les établissements à s'emparer du dispositif « Contribution de Vie Etudiante et de Campus » (CVEC) pour favoriser l'accès aux services de santé et de la vie étudiante.

- Améliorer la prise en compte des étudiants en situation de handicap dans les établissements d'enseignement supérieur des ministères de l'Agriculture et de la Culture (schéma directeur, portail numérique, visibilité et professionnalisation des référents handicap, etc.).
- Élaborer un schéma directeur diversité/handicap et inclusion d'établissement pour que l'accueil des étudiants en situation de handicap fasse l'objet d'un objectif transversal intégré dans la stratégie des établissements (pédagogie, recrutement, management) des grandes écoles d'ingénieurs relevant du ministère des Armées et améliorer la visibilité des référents handicap au sein de leurs établissements.

3. Accéder à un emploi et travailler comme les autres



CHIFFRES-CLÉS

Données générales emploi

D2,8 millions de personnes en âge de travailler déclarent disposer d'une reconnaissance administrative du handicap.

DLe taux d'emploi direct des TH atteint **3,5 %** dans les établissements privés assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) et **5,61 %** dans le secteur public.

D250 760 bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) employés dans la fonction publique et 30 542 recrutements en 2018.

D4,8% d'apprentis en situation de handicap dans la fonction publique contre 4,6% en 2017.

D12 900 duos concrétisés soit **25 800 personnes** pour la seconde édition du duodays en 2019, contre 4 000 en 2018.

Demandeurs d'emploi

DLe taux de chômage des personnes handicapées (18 %) est **deux fois supérieur à la moyenne nationale** : 515 531 demandeurs d'emploi handicapés fin 2018.

D50 % des demandeurs d'emploi en situation de handicap ont 50 ans ou plus (contre 26 % pour l'ensemble des publics).

D59 % des bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont au chômage depuis plus d'un an, contre 48 % tout public.

DLes bénéficiaires de l'obligation d'emploi ont une ancienneté moyenne d'inscription au chômage de 832 jours (plus de deux ans) contre 630 jours pour tout public (plus d'un an et demi).

Formation et niveau de qualifications

D27% des demandeurs d'emploi avec une reconnaissance de handicap ont un niveau de formation au moins égal au baccalauréat.

D1,3 % des entrées en apprentissage concernent des jeunes en situation de handicap.



CIBLE À 5 ANS

- D Faciliter l'embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées par les employeurs publics et privés dont les TPE-PME
- D Rénover l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, la transformer en levier pour une entreprise plus humaine, plus responsable et plus performante
- D Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi et des salariés handicapés
- D Mieux accompagner et sécuriser les transitions entre l'éducation et l'emploi
- D Réduire l'écart entre le taux de chômage des personnes handicapées et celui des autres personnes



UN AN D'ACTION !

Des mesures pour développer les compétences des personnes en situation de handicap



Accès à l'apprentissage :

TENU

Accès simplifié pour tous : entrée en apprentissage tout au long de l'année, sans limite d'âge pour les personnes handicapées, durée du contrat d'apprentissage adaptable ;

Soutien renforcé aux apprentis en situation de handicap : des référents handicap dans tous les centres de formation pour apprentis depuis le 1^{er} janvier 2019 ;

Majoration du coût du contrat : un budget de 20 M€ par an est identifié pour majorer le niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage pour les jeunes en situation de handicap.



Accès renforcé à la formation professionnelle, pour les travailleurs en situation de handicap :

TENU

Majoration du Compte personnel de formation (CPF) : depuis le 1^{er} janvier 2019, ce compte est majoré pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap, y compris celles travaillant en établissement et service d'aide par le travail à hauteur de 800 € par an dans la limite de 8 000 € (contre 500 € plafonné à 5 000 € pour l'ensemble des salariés) ;

Suppression du critère d'ancienneté de deux ans dans l'entreprise au janvier 2019 pour l'éligibilité au CPF de transition professionnelle des salariés travailleurs handicapés afin de faciliter leur reconversion ;

Lancement le 21 novembre 2019 de l'application pour gérer son compte CPF, conçue en accessibilité universelle avec un premier niveau de référencement et d'engagement des organismes de formation sur l'accessibilité des formations ;

Mobilisation du plan d'investissement dans les compétences au bénéfice des personnes en situation de handicap qui sont identifiées au titre des publics prioritaires dans les « pactes régionaux ».



Des mesures pour mobiliser les employeurs et développer l'emploi des personnes handicapées :

TENU

Mise en place d'un référent handicap chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap dans toute entreprise employant au moins deux cent cinquante salariés et dans les administrations ;

Finalisation de la rénovation de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés :

- 100 % des entreprises y compris celles comptant moins de 20 salariés, déclarent le nombre de travailleurs handicapés ;
- Des accords agréés plus exigeants en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés : durée limitée à trois ans renouvelable une fois, afin de constituer un réel outil d'amorçage à une politique de ressources humaines favorable à l'emploi des travailleurs handicapés dans l'entreprise ; encadrement de l'agrément à venir par décret ;
- Intégration de tous les types d'emploi dans le décompte des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, pour casser les stéréotypes et encourager l'emploi sous toutes ses formes : stagiaires, périodes de mise en situation en milieu professionnel, intérimaires, titulaires de contrats aidés, alternants, etc. ;
- Harmonisation des dispositifs entre secteur public et secteur privé et suppression des mécanismes dérogatoires qui rendaient cette obligation moins incitative pour les employeurs.

Simplification des démarches des employeurs privés :

- Suppression de la déclaration spécifique pour le calcul de l'obligation d'emploi, intégrée dans la déclaration sociale nominative ;
- Mise en place d'un interlocuteur unique : les URSSAF ou les caisses de la mutualité sociale agricole deviennent l'interlocuteur unique à la fois pour la déclaration, le recouvrement et le calcul de la contribution due au titre de l'obligation d'emploi.

Renforcement de l'accompagnement des entreprises et des employeurs publics :

- Accompagnement renforcé de l'Agefiph et du FIPHFP ;
- De nouveaux outils pour la fonction publique créés par la loi de transformation de la fonction publique pour favoriser l'accès à l'emploi (dérogations aux règles des concours, titularisation pour les apprentis en situation de handicap), développer des parcours professionnels (promotion) et maintenir dans l'emploi (reclassement).

Sécurisation des parcours professionnels des personnes handicapées :



TENU

Ouverture de l'expertise des centres de réadaptations professionnelles et des centres de pré orientation vers les dispositifs de droit commun (organisme de formation, service public de l'emploi).



EN COURS

Déploiement du dispositif de l'emploi accompagné : près de 2 000 personnes suivies fin 2019, des bénéficiaires plutôt jeunes (45% ont moins de 30 ans), dont 80% présentent des troubles psychiques, des déficiences intellectuelles ou des troubles du spectre de l'autisme et avec un niveau de formation relativement faible (60% ont un diplôme de niveau V ou aucun diplôme). 46% des personnes accompagnées ont trouvé un emploi dans le cadre de leur accompagnement dont les deux tiers dans les six mois de leur parcours.



EN COURS

Déclinaison de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement (TND) au sein de la stratégie emploi : poursuivre la sensibilisation des conseillers emploi du service public de l'emploi (Pôle emploi/Cap Emploi/Missions locales) et des acteurs locaux aux troubles du spectre de l'autisme par l'instance du Plan régional d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (PRITH).



Favoriser le développement de partenariats innovants en faveur du recrutement de personnes avec autisme : convention de partenariat conclue le 19 juillet 2018 entre le ministère des Armées, AFG Autisme et l'université de Toulouse-Midi-Pyrénées, notamment dans les domaines de l'informatique, du numérique, de l'imagerie satellitaire et de la cyberdéfense.



Mobilisation de l'intérim comme levier de parcours professionnels inclusifs : signature en septembre 2019 d'une convention cadre pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur du travail temporaire, qui s'appuie sur la mobilisation des 10 000 agences d'emploi de la branche professionnelle de l'intérim.



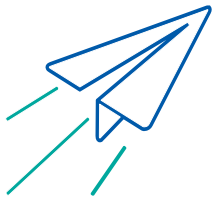
Mise en place d'un nouveau cap vers l'entreprise inclusive depuis le 1^{er} janvier 2019 avec une ambition de 40 000 emplois supplémentaires dans les entreprises adaptées d'ici 2022.



Signature en septembre 2019 du pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique avec comme objectif 100 000 personnes supplémentaires accompagnées (240 000) qui devra profiter pleinement aux personnes en situation de handicap.



Déploiement des cellules pluridisciplinaires de maintien en emploi (CPME) pour accompagner les actifs agricoles en risque de désinsertion professionnelle à la suite d'un handicap.



CAP 2019-2020

Augmenter le niveau de qualification et développer les compétences des personnes en situation de handicap

- Accélérer le recours à l'apprentissage grâce aux outils financiers (coût majoré) et de facilitation (accessibilité et référent handicap) et en s'appuyant sur la mobilisation de tous les CFA et les missions locales.
- Amplifier le recours à l'apprentissage en développant le modèle des CFA « adaptés ».
- Créer un vivier commun d'employeurs publics et privés pour faciliter la mise en relation avec les apprentis via les fonds Agefiph et FIPHFP.
- Mettre en œuvre dès 2020 dans la fonction publique les possibilités de titularisation d'apprentis en situation de handicap ouvertes à titre expérimental par la loi de transformation de la fonction publique.
- Continuer à développer une information accessible aux travailleurs handicapés sur le site fonction-publique.gouv.fr, et accueillir au moins 6 % d'apprentis en situation de handicap dans la fonction publique.
- Assurer l'activation et l'utilisation du compte personnel de formation des personnes en situation de handicap en les accompagnant dans l'accès à ce nouveau droit : une mobilisation du service public de l'emploi, des référents handicap des employeurs privés et publics et des professionnels des ESAT.

Mobiliser les employeurs publics et privés pour inciter à l'embauche de personnes en situation de handicap

- Capitalisation sur l'engagement des plus de 100 entreprises signataires du manifeste pour l'inclusion dans la vie économique et sur l'initiative « La France une chance, les entreprises s'engagent » pour amplifier la mobilisation et doubler en 2020 le nombre de signataires.
- Expérimentation du job dating par l'administration centrale du ministère de l'Intérieur pour permettre aux différents services recruteurs de rencontrer des candidats en situation de handicap.
- Améliorer la visibilité de la « marque employeur » du ministère des Armées.
- Intégration d'une démarche responsable dans le domaine des marchés publics du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, visant à encourager l'emploi des personnes en situation de handicap.

Simplifier les démarches des personnes en situation de handicap

- A compter du 1^{er} janvier 2020 délivrance à vie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, en cas de handicap irréversible.
- Déployer l'offre territoriale intégrée Cap Emploi-Pôle Emploi sur 19 sites pilotes en 2020 et généraliser cette offre d'accompagnement personnalisée pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap à tous les départements en 2021.
- Ouverture d'une plateforme numérique nationale pour orienter et informer les personnes en situation de handicap notamment sur un volet emploi-formation.
- Ouvrir une seule porte d'entrée pour les demandeurs en situation de handicap, Pôle emploi.

Accompagner les choix, les parcours, les carrières dans toute leur diversité

- Lancer une concertation et une mission d'appui pour développer les complémentarités de tous les acteurs territoriaux au service de modèles d'accompagnement plus adaptés, gradués et de proximité, pour permettre aux personnes en situation de handicap un vrai choix professionnel grâce à des parcours inclusifs et une montée en compétence du milieu ordinaire.
- Changer d'échelle en matière d'emploi accompagné en s'appuyant sur tous les acteurs experts et de droit commun.
- Lancer deux dernières expérimentations au sein du secteur adapté (entreprises adaptées pro inclusion et entreprises adaptées dans le secteur pénitentiaire) et poursuivre la mobilisation des acteurs de l'insertion par l'activité économique (amplifier le nombre de personnes en situation de handicap recrutées dans le cadre du pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique).
- Intégrer la prise en compte du maintien en emploi des personnes en situation de handicap dans la prochaine négociation sur la santé et la sécurité au travail.
- Déployer des expérimentations de plateforme « maintien dans l'emploi » pour renforcer la coordination entre acteurs du maintien et une prise en charge concertée de la personne la plus précoce possible.
- Développer les partenariats entre les ESAT, les entreprises adaptées et les caisses de MSA (Réseau SOLIDEL).

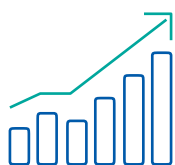
Monitorer les résultats de la stratégie pour l'emploi

- Définir un tableau de bord avec des indicateurs robustes et pertinents pour mesurer l'impact de la stratégie, permettre un pilotage régulier et transparent et ajuster, si besoin, les mesures.

Des mesures spécifiques dans le cadre de la transformation de la fonction publique

- Mise en place d'un droit pour les agents en situation de handicap à accéder à un référent handicap chargé de les accompagner tout au long de leur carrière et de coordonner les actions menées en leur faveur par leur employeur ;
- Assurer la portabilité des équipements de travail des agents en situation de handicap lors d'une mobilité ;
- Clarifier le champ des bénéficiaires des dérogations aux règles normales des concours, procédures de recrutement et examens en y incluant toutes les personnes en situation de handicap physique ou psychique, y compris celles qui ne sont pas titulaires de la RQTH ;
- Mise en place de mesures appropriées permettant aux agents en situation de handicap de développer un parcours professionnel et d'accéder à des fonctions de niveau supérieur ;
- Mise en place à titre expérimental pour une durée de 5 ans d'un dispositif de détachement, puis d'intégration permettant la promotion interne des fonctionnaires handicapés dans les trois versants de la fonction publique ;
- Mise en place d'une expérimentation d'une durée de 5 ans ouvrant la possibilité aux personnes bénéficiant d'un contrat d'apprentissage dans le secteur public d'être titularisées dans les trois versants de la fonction publique.

4. Vivre chez soi et se maintenir en bonne santé



CHIFFRES-CLÉS

D65 615 demandes de logement social formulées par des personnes ayant déclaré une situation de handicap au 31 décembre 2017 (soit 3,2 % du stock de demandes) contre 111 794 une année plus tôt (soit 5,7 % du stock de demandes).

D505 groupes d'entraide mutuelle entre les personnes en situation de handicap en 2018.

D488 211 places en établissements et services pour accompagner environ 158 207 enfants et 330 004 adultes en 2018.

D6 109 personnes adultes handicapées françaises et 1 444 enfants accueillies par des établissements en Belgique.



CIBLE À 5 ANS

- D Améliorer l'attribution des logements locatifs sociaux aux personnes en situation de handicap
- D Développer l'habitat inclusif
 - Favoriser l'adaptation des logements privés
- D Prévenir les départs non souhaités en Belgique et garantir une réponse accompagnée pour tous
- D Accélérer la transformation de l'offre médico-sociale et sanitaire pour permettre une bascule rapide et d'ampleur au profit de l'accompagnement spécialisé si nécessaire, en milieu ordinaire
- D Développer la prévention en santé auprès des personnes en situation de handicap
- D Mettre en place un bilan de santé périodique pour les personnes en situation de handicap accompagnées par des établissements et services médico-sociaux, dont les services à domicile
- D Promouvoir l'autonomie en santé des personnes en situation de handicap
 - ↳ Réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé des personnes en situation de handicap (à la lumière des recommandations du rapport de Denormandie/Cornu Pauchet)
- D Réduire le nombre d'hospitalisations évitables, dont les hospitalisations urgentes
 - ↳ Réduire le risque de mortalité précoce des personnes en situation de handicap, dont les personnes polyhandicapées



UN AN D'ACTION !

Habitat



TENU

Ouvrir la colocation dans le parc social à l'ensemble des publics sur la base des dispositions de la loi Elan.



TENU

Mettre en œuvre le forfait « Habitat inclusif » destiné à financer le projet de vie sociale et collective.



EN COURS

Prendre en compte l'offre de logement inclusif notamment dans le cadre du plan national « Actions cœur de ville ».



TENU

Obligation d'installation d'un ascenseur dans les immeubles collectifs neufs dès le 3^{ème} étage.

Accès aux soins



EN COURS

Organiser le dépistage bucco-dentaire « M'T Dents » en établissements médico-sociaux accueillant des enfants et adolescents.



TENU

Élargir l'accès aux plateformes d'intervention départementales pour l'accès aux soins et à la santé aux personnes en situation de handicap afin de mieux orienter et accompagner les personnes en s'appuyant sur le développement de partenariats et l'utilisation de base de données.



TENU

Fusionner la CMU-C et l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) permettant aux personnes bénéficiant de l'AAH de bénéficier d'une couverture santé sans reste à charge.



EN COURS

Engager la révision de la liste des produits et prestations remboursables (LPPR) par l'Assurance Maladie qui intègre des dispositifs médicaux pour traitements et matériels d'aide à la vie, aliments diététiques et articles pour pansements, des orthèses et prothèses externes, des dispositifs médicaux implantables et des véhicules pour les personnes handicapées et actualiser l'arrêté fixant les tarifs de la prestation de compensation du handicap (PCH) concernant les aides techniques, en cohérence avec les évolutions de la LPPR et l'évolution des besoins.



EN COURS

Clarifier les frontières des activités de soins des établissements médico-sociaux et l'utilisation des soins de ville afin de ne pas pénaliser les personnes en situation de handicap dans leur accès aux soins (rapport remis le 2 décembre 2019 par Philippe Denormandie).



Créer une grille de repérage d'un développement inhabituel chez les enfants de moins de sept ans, diffusée aux médecins généralistes et pédiatres.



L'instauration depuis le 10 février 2019 de deux nouvelles consultations pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement :

- en cas d'écart inhabituel de développement chez un enfant de 0 à 6 ans, les médecins généralistes et les pédiatres ont la possibilité de réaliser une consultation très complexe afin de confirmer ou non le risque (60 euros en métropole, 72 euros dans les DROM) et engager un parcours de bilan et d'intervention précoce ;
- les enfants autistes peuvent bénéficier d'une consultation annuelle de suivi et de coordination par un généraliste, un pédiatre ou un psychiatre, valorisée comme une consultation complexe (46 euros en métropole, 55,20 euros dans les DROM).



EN COURS

Créer un parcours de soins coordonnés pour les enfants de moins de sept ans avec le déploiement progressif en régions : ouverture de 14 plateformes de diagnostic et d'intervention précoce.



TENU

Mettre en place le forfait Diagnostic et les interventions permettant de financer les actes des professionnels libéraux sans reste à charge pour les familles.



EN COURS

Déployer les formations au repérage précoce des troubles neuro-développementaux pour les professionnels de la petite enfance.

Accès à un accompagnement adapté



NON
RÉALISÉ

Renforcer l'accompagnement des structures et des professionnels sanitaires et médico- sociaux sur la transformation de l'offre.



NON
RÉALISÉ

Mettre en œuvre une démarche de pair accompagnant.



EN COURS

Suivre et soutenir les territoires 100 % inclusifs.



EN COURS

Approfondir les actions de sensibilisation et de formation sur le handicap auprès des professionnels de Justice afin d'apporter des repères opérationnels.



EN COURS

Simplifier les modalités d'accès des personnes handicapées aux solutions d'accueil temporaire afin de favoriser le répit des aidants.



TENU

Engager une concertation sur la compensation du handicap et la prévention des départs en Belgique.

Dans les départements Outre-mer



EN COURS

Mobiliser l'enveloppe dédiée au plan de développement de l'offre médico-sociale en outre-mer (20 M €) et soutenir les porteurs de projet.



EN COURS

Appuyer les territoires pour optimiser l'utilisation des fonds européens en matière d'investissement et de formation.



EN COURS

Recenser l'offre de service des ESAT dans les DOM afin de faciliter le recours des administrations publiques à leurs prestations.

Égalité Femme/Homme



EN COURS

Engager une étude dédiée à l'objectivation des violences faites aux femmes en situation de handicap.



EN COURS

Former les professionnels médico-sociaux à la prévention des violences sexistes et sexuelles à l'encontre des femmes handicapées.



TENU

Renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'État et le Planning familial (MFPF) qui soutient le projet « Handicap et sexualité » visant à promouvoir l'autonomie sexuelle, affective et relationnelle des personnes en situation de handicap, notamment par le programme « Handicap et Alors ? ».

La recherche



TENU

Créer l'Institut hospitalo-universitaire FOReSIGHT pour le développement de thérapies innovantes luttant contre la perte de vision.



EN COURS

Lancer un appel à candidatures pour la création d'une cohorte « autisme / TND » permettant d'identifier des bio-marqueurs, des facteurs de risque modifiables, d'analyser les facteurs environnementaux et d'étudier des stratégies de prise en charge.



EN COURS

Créer un réseau thématique pluridisciplinaire « Sciences humaines et sociales en santé » d'emblée positionné à l'international sous l'égide du CNRS (INSHS).



EN COURS

Lancer le programme prioritaire de recherche « sport et handicap » confié au CNRS.

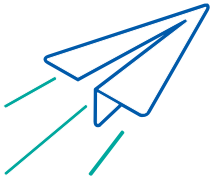


TENU

Créer un Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Autisme/TND, dirigé par le Pr Catherine Barthélémy. Lancement le 1^{er} octobre 2019.



Désigner trois Centres d'excellence en recherche en juillet 2019 : CHU de Montpellier, coordonné par le Pr Amaria Baghdali ; CHU de Tours, coordonné par le Pr. F. Bonnet-Brilhault ; Hôpital Robert Debré, coordonné par le Pr Richard Delorme.



CAP 2019-2020

Habitat

- Lancer la mission relative à la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour déployer à grande échelle l'habitat inclusif – Mission confiée à Denis PIVETEAU et Jacques WOLFROM.
- Mise en œuvre dès 2020 des premiers logements « évolutifs », avec obligation de salles de bain adaptables (zéro ressaut de douche), de façon à pouvoir aménager maisons et appartements en cas de survenance ou d'évolution du handicap.

Accès aux soins

- Déployer en 2020 une offre de consultations dédiées au sein des établissements de santé, mais aussi d'unités d'accueil et de soins des sourds, afin de proposer une réponse plus adaptée et un parcours de soins mieux coordonné aux personnes handicapées en situation d'échec de soins.
- Mettre en place une tarification graduée des consultations hospitalières, tenant mieux compte de la situation spécifique des patients handicapés.
- Inclure la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans la certification des établissements de santé, sur la base du guide d'amélioration des pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS).
- Expérimenter, en 2020, dans plusieurs territoires, de nouvelles règles de financement pour faciliter l'accès aux soins de ville des personnes en situation de handicap accompagnées en établissements et renforcer, au sein même des établissements, les missions de prévention et de coordination des parcours.
- Permettre un meilleur accès aux aides techniques et aux nouvelles technologies au service de l'autonomie et de la communication pour les personnes en situation de handicap, avec le lancement de la mission nationale pilotée par Philippe DENORMANDIE.

Accès à un accompagnement adapté

- Lancer un plan massif de développement de solutions nouvelles et de proximité, doté de 90 M€ sur 3 ans pour éviter la séparation des familles et le départ contraint en Belgique.
- Décliner les mesures de développement de l'offre d'accompagnement prévues dans les différentes stratégies définies en 2019 :
 - « Grand service public de l'école inclusive » ;
 - « Ensemble, osons l'emploi » ;
 - « Agir pour les aidants » : dont déploiement de solutions nouvelles de répit pour les familles;
 - « Protection de l'enfance » : dont déploiement des premières équipes mobiles départementales croisant l'expertise de la protection de l'enfance et du médico-social pour mieux accompagner et prendre en compte les besoins particuliers des enfants en situation de handicap confiés à l'aide sociale à l'enfance. ;
 - « Stratégie nationale des troubles du spectre de l'autisme au sein des troubles du neuro-développement » ;
- Accompagner les ESMS dans la transformation de leur offre médico-sociale vers une structuration en plateforme de services et favoriser le libre choix des personnes en situation de handicap, en poursuivant la réforme de la tarification des ESMS.
- Déployer l'intervention des pairs au sein des établissements et services.
- Déployer des outils et des méthodes de repérage/diagnostic des adultes avec des troubles du spectre de l'autisme en établissements de santé et en établissements médico-sociaux.
- Diffuser le guide de préconisations pour l'aménagement de l'habitat destiné aux personnes avec autisme.
- Engager l'enquête épidémiologique « santé des jeunes pris en charge par la PJJ ». En repérant les situations de handicap ou à risque, cette enquête permettra un meilleur accompagnement vers la reconnaissance du handicap et les dispositifs d'aides et de prises en charge adaptées.
- Sensibiliser des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire et des psychologues de la PJJ aux situations des enfants en situation de handicap dans une approche pluridisciplinaire.
- Approfondir les actions de sensibilisation et de formations initiales et continues auprès des professionnels de justice afin d'apporter des repères opérationnels leur permettant de prendre des décisions en toute connaissance de cause en lien avec l'ENM (projet d'un e-learning sur le handicap).
- Développer le dispositif proposant le relayage à domicile dans le cadre du secteur agricole (Dispositif « Bulles d'Air »).

Dans les départements Outre-mer

- Élaborer, pour chaque territoire, une stratégie de développement du secteur social et médico-social qui repose sur les constats des diagnostics réalisés en 2019.
- Innover en proposant des partenariats Préfet/Collectivité, Département pour développer une stratégie partagée.

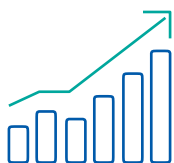
Égalité Femme/Homme

- Rendre accessible le 3919 aux personnes sourdes, malentendantes et aphasiques. Lancer un appel à projet en 2020 avec pour objectif d'ouvrir ce numéro 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- Poursuivre la sensibilisation des opérateurs en matière d'emploi au recueil des données statistiques sexuées afin d'objectiver la situation des femmes en situation de handicap.
- Rappeler à l'ensemble des établissements et services médico sociaux, la nécessité du respect de l'intimité et des droits sexuels et reproductifs des femmes accompagnées.
- Lancer une formation en ligne certifiante pour faire monter en compétence massivement les différents professionnels qui interviennent notamment dans les établissements et services médicaux sociaux.
- Déployer dans chaque région un centre ressource pour accompagner les femmes en situation de handicap dans leur vie intime et sexuelle et leur parentalité.
- Elaborer et mettre à disposition un document d'information adapté aux victimes en situation de handicap se rendant dans un commissariat ou une gendarmerie.

La recherche

- Mettre en place deux nouveaux centres d'excellence en recherche dans le cadre de la Stratégie nationale autisme au sein des TND.
- Suivre le projet Handicap Innovation Territoire (HIT) qui a pour ambition de structurer un territoire inclusif de référence en Europe (Agglomération de Lorient) permettant des parcours de vie personnalisés et un haut niveau de participation sociale.

5. Être acteur dans la cité



CHIFFRES-CLÉS

D 32 356 licenciés Handisport et 63 902 licenciés sport adapté en 2018.

D 120 films inédits français accessibles (audiodescription et sous-titrage pour les personnes sourdes et malentendantes) grâce à l'aide du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) en 2017 et 2018.

D 84 salles de spectacles équipées d'un matériel d'accessibilité grâce à un fonds d'un million d'euros.

D 364 jeunes en situation de handicap testent le pass culture.

D 85 % des bus accessibles pour les personnes à mobilité réduite, les personnes malentendantes et sourdes, les personnes malvoyantes et aveugles

D 15 à 30% des arrêts de cars accessibles et 60% des cars accessibles.

D Plus de 60 jeunes en situation de handicap participent chaque année aux journées défense et citoyenneté (JDC).

D 310 000 personnes majeures sous tutelle ont recouvré leur droit de vote et 3000 se sont inscrits sur les listes électorales pour participer aux élections européennes.

D 85 tribunaux, 29 unités de la protection judiciaire de la jeunesse, 2 établissements pénitentiaires ont été rendus accessibles depuis 2015.

D 5 500 sites labellisés Tourisme et handicap.

D 724 appels depuis la mise en accessibilité en mars 2019 du numéro 3400 qui accompagne les personnes dans leur démarche de demande de titre (immatriculation-permis de conduire- passeports- carte nationale d'identité).

D 5,2% des résidents des quartiers prioritaires sont allocataires de l'AAH contre 3,2% des résidents des agglomérations, en 2017.



CIBLE À 5 ANS

- D Restituer aux personnes leur pleine citoyenneté par l'exercice du droit de vote
 - Rendre accessibles les établissements recevant du public
- D Améliorer la mobilité par des infrastructures et des services adaptés
 - Encourager le développement d'outils numériques à l'usage du déplacement des personnes en situation de handicap
- D Augmenter le nombre de personnes en situation de handicap pratiquant une activité physique et sportive et ce, dès le plus jeune âge
- D Améliorer les résultats de la France aux Jeux paralympiques en permettant à la délégation France d'accéder au top 10 des nations à échéance 2024
- D Renforcer la visibilité et la lisibilité des deux marques d'État « Tourisme et handicap » et « Destination pour tous » tant auprès des touristes français et étrangers que des professionnels et des territoires
- D Accroître l'accessibilité de l'offre culturelle et de la pratique artistique dans toutes leurs dimensions (spectacle vivant, audiovisuel, cinéma, livre et lecture et patrimoine) grâce à la mise en conformité des bâtiments, sites internet et des offres
- D Soutenir le développement et la diffusion de l'édition adaptée
 - Poursuivre la formation des professionnels de la culture
- D Renforcer la présence des personnes handicapées au sein des programmes télévisuels
- D Accroître la participation des jeunes en situation de handicap aux journées défense citoyenneté (au moins 300 jeunes par an), en adaptant les outils pédagogiques et les centres d'accueil
- D Améliorer l'accès aux droits des personnes en situation de handicap au plus près du terrain dans les territoires fragiles, dans le cadre du déploiement à partir de 2020 du réseau France Service



UN AN D'ACTION !

Droits civiques - accès aux droits



TENU

Fin de la faculté pour le juge des tutelles de priver les majeurs protégés de leur droit de vote.



TENU

Faciliter l'exercice des droits fondamentaux des majeurs protégés : se marier, se pacser, divorcer et consentir personnellement aux soins.



TENU

Accessibilité de la propagande électorale pour les élections européennes, au travers de sa traduction en facile à lire et à comprendre via le site du ministère de l'Intérieur.



TENU

199 maisons de services au public ont établi un partenariat avec une MDPH en juin 2019.

Sport



TENU

Faire connaître l'offre sportive accessible par la refonte du site handiguide doté d'une application permettant de localiser les activités physiques et sportives au plus près des personnes.



EN COURS

Favoriser les activités sportives des jeunes et adultes accompagnés par un établissement ou un service médico-social dans une logique inclusive.



EN COURS

Soutenir le repérage d'athlètes handicapés en partenariat avec le ministère des Armées et favoriser leur insertion professionnelle après leur parcours sportif .








Tourisme






EN COURS

Soutenir la labellisation « Destination pour tous » des villes-hôtes des Jeux olympiques et paralympiques. Amiens première collectivité à obtenir l'or de la marque d'État « Destination pour tous ». Nîmes s'est engagée dans la démarche. 3 territoires présenteront leurs candidatures d'ici fin 2019 : Bordeaux, Mauguio-Carnon et Colombiers-Lespignan.

Culture

-  TENU Mettre en place un Pass Culture adapté aux besoins spécifiques en mobilisant un groupe test de jeunes en situation de handicap.
-  TENU Dans le cadre d'un partenariat avec AlloCiné, informer les spectateurs sur l'accessibilité des séances.
-  EN COURS Intégrer dans les conservatoires des actions inclusives pour les personnes en situation de handicap.
-  TENU Soutenir la visibilité des personnes en situation de handicap dans les médias au travers d'une Charte Média et Handicap du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et du handicap.
-  EN COURS Définir un plan d'action pour le développement et la diffusion de l'édition adaptée.
-  EN COURS Renforcer l'animation et la sensibilisation aux enjeux de l'accessibilité du réseau des lieux culturels publics : partage des bonnes pratiques dont tarification des accompagnants.
-  TENU Mise en accessibilité des services de téléphonie du ministère de la Culture (administration centrale, directions régionales, services à compétences nationales, ensemble des écoles de l'enseignement supérieur).

Transport

-  EN COURS Permettre la gratuité ou l'accès à mi-tarif pour l'accompagnant des personnes en situation de handicap dans les transports publics.
-  TENU Réaliser le premier bilan des schémas d'accessibilité programmée dans les transports ferrés et poursuite de l'accompagnement à leur mise en œuvre.
-  EN COURS Poursuivre le soutien aux autorités organisatrices des transports, concernées par les J.O 2024 et suivi de leurs travaux de réalisation du rapport prévu par la loi JO.

Accessibilité



EN COURS

Réaliser le 1^{er} bilan des agendas d'accessibilité et le compte-rendu au Parlement.



EN COURS

Organiser le recrutement et la formation d'ambassadeurs de l'accessibilité dans les communes et intercommunalités.



EN COURS

Mise en accessibilité des 15 sites publics nationaux les plus visités.



EN COURS

Mise en accessibilité des services publics d'accueil téléphonique.



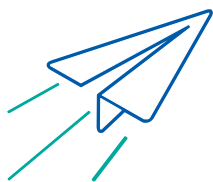
TENU

Pleine accessibilité du portail « majdc.fr » et « première expérience défense.fr » aux personnes aveugles et mal voyantes.



TENU

Mise en accessibilité du site agriculture.gouv.fr.



CAP 2019-2020

Citoyenneté

- Permettre à plus de jeunes en situation de handicap de participer aux Journées Défense citoyenneté (JDC) en augmentant le nombre de sites et les supports accessibles, en métropole et dans les départements et territoires d'Outre-mer.
- Améliorer l'accès aux droits des personnes handicapées dans les territoires les plus vulnérables.

Sport

- Faciliter la pratique du sport chez les personnes en situation de handicap en déployant le Handiguide des sports (www.handiguide.sports.gouv.fr) sur l'ensemble du territoire et en recensant les offres sportives accessibles.
- Favoriser les activités sportives des jeunes et adultes accompagnés par un établissement ou un service médico-sociale dans une logique inclusive.
- Mettre en place un plan d'action permettant de former des bénévoles en situation de handicap afin de favoriser leur participation aux grands événements sportifs et aux JOP 2024.

Culture

- Signer et mettre en œuvre la Charte Média et Handicap sur la visibilité des personnes en situation de handicap dans les médias au travers du Conseil Supérieur de l'audiovisuel (CSA).
- Poursuivre la mise en place d'un plan d'action pour le développement et la diffusion de l'édition accessible :
 - Pour la production courante de livres numériques, poursuivre avec la filière économique, le développement d'une offre nativement accessible ;
 - Lancer un processus interministériel de concertation, qui aboutirait avant l'été 2020 à une décision sur la création ou non d'un portail national de l'édition accessible, doublé d'un plan de numérisation rétrospective.
- Renforcer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des services audiovisuels en étendant les obligations légales à tous les services (y compris non linéaires), en augmentant le volume horaire de programmes accessibles et en améliorant les moyens d'accessibilité évalués par les associations.
- Accompagner et informer les bibliothèques publiques pour l'obtention de l'habilitation à l'exception handicap afin de permettre aux usagers de trouver près de chez eux une offre de lecture adaptée en bibliothèque publique.

Transport

- Mise en œuvre obligatoire, au plus tard à compter de septembre 2020, de tarifs préférentiels, pouvant aller jusqu'à la gratuité, dans tous les services de transports collectifs terrestres, pour les accompagnateurs des personnes handicapées.
- Élargissement, au plus tard à compter de septembre 2020, de l'accès au service de transport adapté : cet accès ne peut plus être restreint, ni par une obligation de résidence sur le territoire concerné, ni par l'obligation d'un passage devant une commission médicale locale, au minimum pour les personnes handicapées avec un taux de 80 % et à mobilité réduite disposant d'une carte mobilité et inclusion.
- Faciliter la mobilité des personnes en situation de handicap préparant les textes réglementaires découlant de la loi d'orientation des mobilités (LOM) et en mettant en œuvre des actions d'accompagnement de la LOM ou des Assises nationales des mobilités hors LOM.
- Améliorer l'information sur l'évolution de l'accessibilité des transports.
- Trouver des réponses concrètes et de proximité afin de permettre une mobilité pour tous, dans le cadre d'une concertation entre les différents acteurs et avec les associations expertes.

Tourisme

- Accompagner de nouveaux territoires dans leur candidature à la marque « Destination pour tous ».

Accessibilité des établissements recevant du public, des sites Internet et des services d'accueil téléphonique

- Poursuivre la formation des ambassadeurs de l'accessibilité et l'accompagnement des collectivités pour leur recrutement, en capitalisant sur l'expérience des 5 communes pilotes Chartres, EPCI du Golfe du Morbihan, Vannes aggro, Valence et Le Havre.
- Poursuivre la mise en œuvre des Agendas d'accessibilité programmée des établissements recevant du public de l'État.
- Expérimenter dans 4 bâtiments de l'administration centrale du ministère des Finances une application améliorant l'autonomie des personnes en situation de handicap dans leurs déplacements à l'instar du Ministère des Armées.
- Réaliser par internet ses démarches relatives à la délivrance des titres du ministère de l'Intérieur, grâce à la mise en accessibilité du site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).
- Faciliter et simplifier l'accès à l'information notamment des français de l'étranger, en créant un centre d'appel consulaire unifié, accessible.
- Poursuivre la mise en accessibilité des sites publics et notamment des 15 sites les plus visités.
- Mettre en place un plan d'action 2020-2022 de mobilisation et d'accompagnement des acteurs du ministère des Armées, concourant à l'accessibilité numérique.
- Poursuivre la mise en accessibilité des services publics d'accueil téléphonique, informer et accompagner les opérateurs.

Droits civiques et justice

- Poursuivre des réflexions à l'échelle interministérielle sur les propositions qu'il conviendrait de reprendre du rapport sur l'évolution de la protection juridique des personnes, d'Anne Caron Déglise.
- Assurer une campagne de communication relative à l'articulation entre les différentes mesures de protection afin de simplifier leur accès aux citoyens en situation de handicap.
- Poursuivre l'amélioration de l'accueil du justiciable en situation de handicap.

Un an de mobilisation citoyenne « tous concernés, tous mobilisés » au travers de la Conférence nationale du handicap

Il y a 1 an, le 3 décembre 2018, était lancée la Conférence nationale du handicap 2018-2019. Cette conférence, instituée par la loi du 11 février 2005, est destinée à débattre des orientations et des moyens de la politique concernant les personnes handicapées.

Cette édition est résolument citoyenne, avec :

- Des ministres qui se sont déplacés à la rencontre des citoyens ;
- La valorisation des innovations territoriales, labellisées « Tous concernés, tous mobilisés » ;
- La mise en place de 5 chantiers nationaux très attendus par les personnes handicapées et leurs familles faisant participer l'ensemble des acteurs du secteur.

500 actions territoriales labellisées

Le 3 décembre 2018 était lancée la mobilisation « Tous concernés, tous mobilisés » permettant à toutes les initiatives entreprises pour et avec les citoyens en situation de handicap d'être portées à la connaissance de chacun au travers d'une labellisation.

« PRÈS DE 500 ACTIONS TERRITORIALES SONT AUJOURD'HUI LABELLISÉES COUVRANT TOUS LES CHAMPS DE LA VIE QUOTIDIENNE DES CITOYENS ET METTANT EN AVANT QUE "CE QUI EST FACILITANT POUR LES UNS EST BÉNÉFIQUE POUR LES AUTRES !" »

5 chantiers nationaux en appui au travaux

- L'évolution des Maisons départementales du handicap (co-rapporteurs : Corinne SEGRETAIN, conseillère départementale de la Mayenne et Stéphane CORBIN, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).
- L'amélioration et la simplification de la compensation du handicap pour les enfants (rapporteurs : Daniel LENOIR, Inspecteur général des affaires sociales avec la participation d'Hervé DROAL, administrateur civil).
- La participation des personnes en situation de handicap à la construction des politiques publiques (Thierry Michels, député du Bas-Rhin 1ère circonscription, et Carine Radian, Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées).
- La prévention des départs non souhaités en Belgique (co-rapporteurs : Edith CHRISTOPHE, Agence Régionale de Santé de Grand Est et Martine DUPONTCOPPIN, Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France).
- La rénovation de la prestation de compensation du handicap pour les personnes handicapées adultes (co-rapporteurs : Marie-Pierre MARTIN, première viceprésidente du Conseil départemental de Maine-et-Loire et Cécile TAGLIANA, Direction générale de la cohésion sociale).

Les 5 groupes de travail mobilisés au titre des « chantiers nationaux » préparatoires à la Conférence nationale du handicap, ont rendu leurs conclusions en juillet 2019. Leurs propositions ont, pour partie, déjà trouvé leur cadre de mise en oeuvre.

Atitre d'exemple, concernant les départs en Belgique :

Le Gouvernement engage à compter de 2020 un plan massif de création de solutions nouvelles, à hauteur de 90 M€ sur 3 ans. Il s'agira de développer, dans les régions principalement concernées par ces départs, des solutions alternatives à la hauteur des besoins des personnes et des familles, et ainsi mettre fin aux séparations subies. Le PLFSS 2020 prévoit par ailleurs d'étendre au secteur adulte l'encadrement conventionnel qui existe au titre de l'accord cadre franco-wallon du 21 décembre 2011 pour les établissements accueillant des enfants et des adolescents. Ce conventionnement permettra de porter des exigences de qualité complémentaires aux critères de la réglementation wallonne, d'organiser un contrôle des établissements, de fiabiliser le recueil d'informations sur les personnes accompagnées et de mieux définir et uniformiser, selon les caractéristiques de celles-ci, les niveaux de financement des établissements.

Ces deux ambitions, qui doivent être pleinement articulées, feront l'objet d'un pilotage stratégique dans le cadre du comité national de suivi franco-wallon, réunissant les personnes en situation de handicap, les associations, les départements et les administrations concernées.

Concernant la PCH:

La stratégie « Agir pour les aidants » a conduit, à compter du 1^{er} janvier 2020, à la défiscalisation et à une exonération totale de cotisations sociales s'agissant du dédommagement de l'aidant pouvant être octroyé par la PCH. Aussi, ce dédommagement pourra être cumulable avec le RSA.

Concernant le CNCPH :

La préparation de la nouvelle mandature du CNCPH a été engagée, sur la base des principes directeurs suivants :

- Trouver une organisation collective efficace qui permet la diversité des expressions et un meilleur fonctionnement ;
- Garantir une plus grande transparence dans le choix des membres et la composition du conseil, plus ouvert ;
- Renforcer encore les modalités de travail avec les administrations centrales, et forger un lien plus étroit avec les territoires et les citoyens.

Le futur Président du CNCPH a été désigné, il s'agit de Jérémie BOROY, militant de l'accessibilité universelle, lui-même en situation de handicap, il contribuera à moderniser le CNCPH et à renforcer sa mission de conseil auprès des pouvoirs publics en lien avec les citoyens sur tous les territoires.

Un appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé le 12 novembre afin que, dans un délai d'un mois, chaque personne et organisation puisse candidater. Un comité de recommandation sera animé par Thierry Michels et Carine Radian pour une installation d'une nouvelle mandature du CNCPH le 22 janvier 2020.

Les autres propositions issues des 5 chantiers sont en cours d'analyse en lien avec les parties prenantes concernées.

Mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement

Portant sur l'ensemble du parcours de vie des personnes, de la toute petite enfance à l'âge adulte, la stratégie nationale autisme au sein des TND comporte cinq engagements majeurs, rendus possibles par une mobilisation de l'ensemble du Gouvernement et un engagement financiersans précédent, avec 344 millions d'euros de moyens nouveaux.

Parmi ces 5 priorités, de nombreuses mesures sont effectives ou en passent de l'être :

ENGAGEMENT n°1

Remettre la science au cœur de la politique publique de l'autisme en dotant la France d'un réseau de recherche d'excellence avec en particulier.

Création d'un Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Autisme/TND, dirigé par le Pr Catherine Barthélémy. Lancement le 1er octobre 2019.

Désignation de trois Centres d'excellence en recherche en juillet 2019 : CHU de Montpellier coordonné par le Pr Amaria Baghdali ; CHU de Tours coordonné par le Pr. F. Bonnet-Brilhault Hôpital Robert Debré, coordonné par le Pr Richard Delorme. Deux nouveaux centres supplémentaires seront désignés en 2020.

ENGAGEMENT N°2

Intervenir précocement auprès des enfants présentant des différences de développement, afin de limiter le surhandicap par la mise à disposition d'une grille de repérage d'un développement inhabituel chez les enfants de moins de sept ans, diffusée aux médecins généralistes et pédiatres.

Instauration depuis le 10 février 2019 de deux nouvelles consultations pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement :

- en cas d'écart inhabituel de développement chez un enfant de 0 à 6 ans, les médecins généralistes et les pédiatres ont la possibilité de réaliser une consultation très complexe afin de confirmer ou non le risque (60 euros en métropole, 72 euros dans les DROM) et engager un parcours de bilan et d'intervention précoce ;
- les enfants autistes peuvent bénéficier d'une consultation annuelle de suivi et de coordination par un généraliste, un pédiatre ou un psychiatre, valorisée comme une consultation complexe (46 euros en métropole, 55,20 euros dans les DROM).

Création d'un parcours de soins coordonnés pour les enfants de moins de sept ans avec le déploiement progressif en régions : Ouverture de 14 plateformes de diagnostic et d'intervention précoce.

Mise en place d'un forfait Diagnostic et Intervention permettant de financer les actes des professionnels libéraux sans reste à charge pour les familles.
Déploiement de formations au repérage précoce des troubles neuro-développementaux pour les professionnels de la petite enfance.

Déploiement de formations au repérage précoce des troubles neuro-développementaux pour les professionnels de la petite enfance.

ENGAGEMENT N°3

Rattraper notre retard en matière de scolarisation.

24 unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA) et 20 unités d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA) ont été créées à la rentrée 2019 ce qui porte à 136 le nombre d'UEMA et 26 le nombre d'UEEA sur le territoire national. Les élèves concernés bénéficient, à l'école, d'un accompagnement renforcé et d'un enseignement adapté à leurs besoins. 9 dispositifs d'autorégulation implantés en Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine et Grand Est : les enfants sont scolarisés dans leur classe de référence et bénéficient d'un accompagnement médico-social renforcé.

Suivi d'une cohorte de plus de 1000 élèves scolarisés en UEMA par la Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (Ministère de l'éducation nationale) depuis la rentrée 2019. 51 postes de professeurs ressources recrutés et formés à la rentrée 2019.

Mise à disposition des équipes scolaires de la Plateforme Cap École inclusive à la rentrée scolaire 2019 : il s'agit de ressources pédagogiques immédiatement mobilisables en classe. Cette plateforme permet également la mise en relation des professeurs avec des pairs expérimentés qui pourront les accompagner dans la mise en place d'adaptations et d'aménagements pédagogiques, notamment pour les élèves avec des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

ENGAGEMENT N°4

Soutenir la pleine citoyenneté des adultes

Engagement de travaux méthodologiques pour tester des outils et des méthodes de repérage/diagnostic des adultes en établissements de santé et en établissements médico- sociaux. Cette 1ère phase se déroule dans les Hauts de France, en Auvergne - Rhône Alpes et en nouvelle Aquitaine. Un déploiement national est prévu au courant 2020.

L'accès à un logement autonome est facilité avec la création dans la loi du 23 novembre 2018, d'un forfait d'habitat inclusif et la possibilité de recourir à des colocations dans le parc de logement social

Création d'un guide de préconisations pour le bâti des logements destinés aux personnes autistes : il sera adressé d'ici début 2020 aux préfets et aux acteurs de terrain.

Mise en place du dispositif emploi accompagné : au 30 juin 2019, 209 personnes autistes bénéficient de ce dispositif.

Déploiement en cours des groupes d'entraide mutuelle (GEM). 15 groupes ont déjà vu le jour.

Mise à disposition d'un « Handiguide » pour recenser les clubs sportifs, associations et enseignants qui proposent une offre sportive aux personnes autistes.

ENGAGEMENT N°5

Soutenir les familles et reconnaître leur expertise.

Formations aux aidants : 2703 heures de formations données, 1693 aidants formés sur l'ensemble du territoire par les centres de ressources autisme.

Majoration effective du complément mode de garde assistants maternels et garde d'enfants à domicile pour l'accueil d'un enfant bénéficiaire de l'AEEH.

Soutien à la création de la plateforme d'information : Autisme Info service.



COMITÉ INTERMINISTÉRIEL
DU HANDICAP DU 3 DÉCEMBRE 2019:
PLUS LOIN